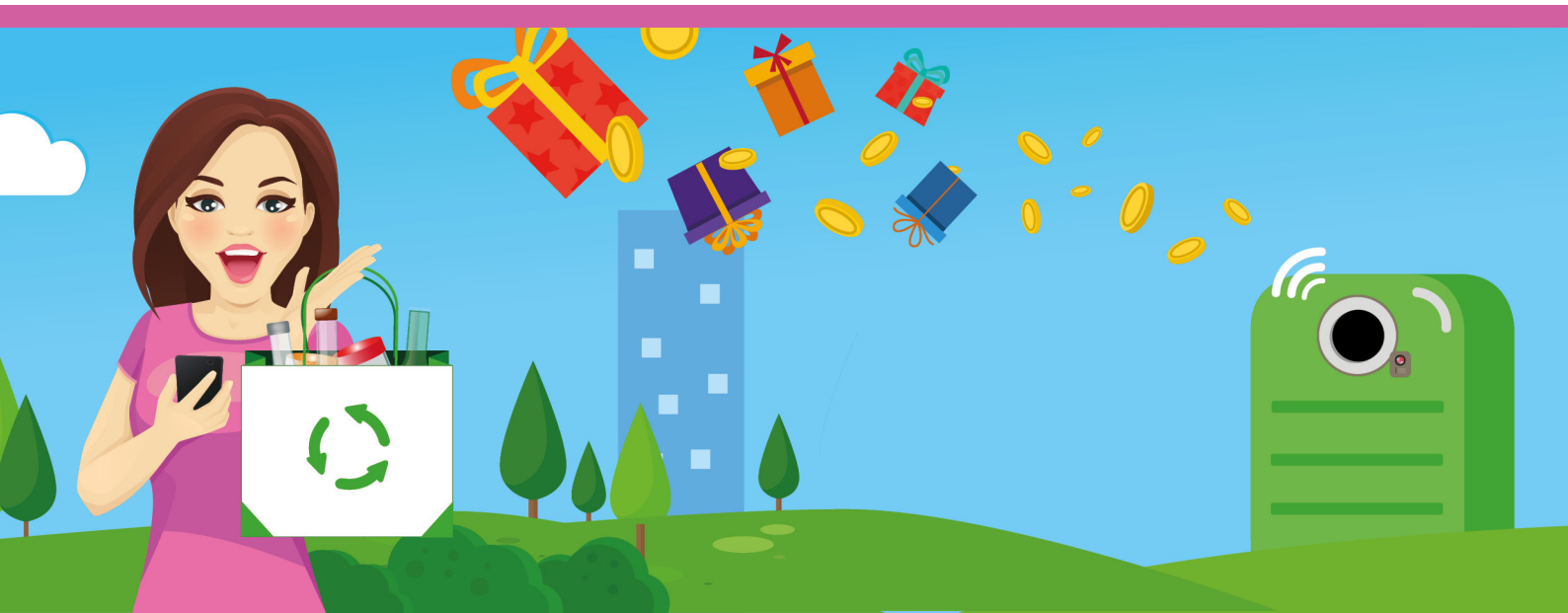


# CLIINK® LA SOLUTION INNOVANTE QUI RÉCOMPENSE LE GESTE DE TRI !



## DÉROULEMENT

Accueil,

Présentation du dispositif CLIINK,

Témoignage de Jérôme Viaud, Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse,

Cocktail.

Mardi 21 novembre 2017, à 16h,  
Stand EA éco entreprise – Terradona (Pavillon 3 - Stand J-68)  
Annonce officielle du déploiement du dispositif Cliiink sur le territoire du Pays de Grasse par le Président et de la Communauté d'Agglomération et Maire de la ville de Grasse, M. Jérôme VIAUD.

La Start Up Terradona a développé Cliiink® une solution innovante et ludique qui réconcilie plaisir et développement durable. Cette innovation destinée aux villes intelligentes a pour objectif de diminuer les déchets ménagers, d'augmenter le pouvoir d'achat et de dynamiser le commerce en centre-ville.

Dans le cadre de son plan d'amélioration du recyclage du verre sur son territoire, la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse a été séduite par les perspectives de hausse des performances du recyclage et de développement économique et social offertes par cet outil. Elle déploiera ce nouveau dispositif sur son territoire à l'horizon 2018.

### CONTACT CLIINK

M. Lionel MADDALONE  
Chargé de Communication / Community Manager  
Tel. : 06 26 57 34 19  
Mail : lionel.maddalone@terradona.com

### CONTACT PAYS DE GRASSE

Mme Muriel COURCHÉ  
Directrice de la Communication  
du Pays de Grasse  
Tél. 04 97 05 22 03 - mcourche@paysdegrasse.fr



**Lionel MADDALONE**  
Chargé de communication / Community Manager CLIINK

Trier par plaisir et par envie, c'est la promesse faite par le système Cliiink® créé par la société Terradona pour récompenser les bons trieurs.

L'utilisateur se connecte à une BOX fixée sur les conteneurs de tri existants à l'aide d'une application mobile gratuite ou d'une carte sans contact. Il récolte des points à chaque emballage déposé qu'il convertit en bons d'achat dans les magasins locaux, grandes surfaces, musées, parcs de loisirs ou transforme en dons auprès d'associations.

A la fois ludique, incitatif et pédagogique, le système donne envie aux petits et grands de trier par son côté interactif. L'application mobile offre la possibilité de connaître l'économie en CO<sub>2</sub> réalisée par son geste de tri.



**Jérôme VIAUD**  
Président du Pays de Grasse, Maire de Grasse.

« Après avoir lancé la démocratisation des colonnes de tri du verre en les rendant accessibles aux personnes à mobilité réduite dans le Pays de Grasse, je suis particulièrement fier de poursuivre notre action d'amélioration du tri sur notre territoire grâce à ce nouveau système de collecte de verre 2.0.

Le dispositif Cliiink donne de la valeur au tri du verre tout en ayant un attrait pour le développement économique des commerçants oeuvrant sur le territoire. Ainsi via un système connecté, les citoyens trieurs qui disposeront de colonnes dans leur quartier ou commune, se verront attribuer des points ouvrant droit à des bons de réductions dans les commerces partenaires de cette démarche.

Cette action est vertueuse puisqu'elle donne du pouvoir d'achat aux personnes s'impliquant en faveur du tri, dynamise le commerce local, valorise notre territoire en termes d'exemplarité et bien sûr in fine favorise le lien social.

Enfin, plus nous trions, plus nous apportons notre soutien à la Ligue contre le Cancer, puisque pour chaque tonne de verre collecté dans le Pays de Grasse, nous reversons 3€05 à cette association. »



**Jérôme KESTER**  
Directeur Veolia Côte d'Azur, Recyclage & Valorisation des déchets

« Convaincu de la pertinence du dispositif Cliiink, Veolia a signé un contrat d'exclusivité avec la startup Terradona, en partenariat avec Connect Sytee, pour proposer cette solution dans le département des Alpes-Maritimes.

Dans la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, ce sont ainsi 130 colonnes qui seront équipées du dispositif à l'horizon 2018 sur une partie du territoire. Nous nous engageons à ce que la mise en oeuvre de ce dispositif soit amortie, sur la durée du marché de collecte, grâce aux économies réalisées sur le coût de traitement des ordures ménagères et la collecte en porte à porte. A l'issue du marché, la Collectivité pourra bénéficier, pour le futur, de la totalité des économies ainsi réalisées. »

